



AGENDA DU MOIS D'AVRIL 2025



- **5 et 6/04 : Sensibilisation à la sécurité routière au Salon du deux-roues**, au stade Coubertin à Cannes
- **8/04 : Action de sensibilisation sur l'usage des mobilités douces**, au centre commercial Shopping Promenade Riviera, à Cagnes-sur-Mer, avec l'association G addiction
- **12/04 : Ateliers casque à réalité virtuelle et simulateur deux roues pour les jeunes**, avec l'association ADAM, à Nice ;
- **25/04 : Action de sensibilisation aux risques routiers** au forum de découvertes des métiers de protection de la population, au Parc Phoenix, à Nice.
- **27 et 28/04 : Courbes et Trajectoires**, avec l'association 2RM06 et les gendarmes du département.



Du 12 au 16 mai, semaine de la sécurité routière au travail - engageons-nous !



Les accidents de la route représentent **la première cause de mortalité dans le cadre professionnel**. Cela se traduit par près de **4 millions de journées de travail perdues chaque année**.

Face à ce constat, les journées de la sécurité routière au travail offrent l'opportunité de développer une culture commune de prévention et de responsabilité.

• Pourquoi participer ?

Parce que la sécurité routière ne s'arrête pas aux trajets personnels. Parce que chaque entreprise, administration ou collectivité peut jouer un rôle actif dans la protection de ses agents ou salariés. Ces journées sont l'occasion de rappeler les bons comportements et de prévenir les risques.



• Qui peut participer ?

Qu'il s'agisse d'une grande entreprise, d'une PME, d'une startup, d'une collectivité territoriale ou d'un service de l'État, tous les employeurs sont invités à se mobiliser. Chacun peut organiser, selon ses disponibilités, une ou plusieurs actions de sensibilisation au risque routier.

• Comment participer ?

À chacun d'imaginer le format qui conviendra le mieux à son environnement de travail ! Qu'il s'agisse de quiz, de tests de connaissance, d'ateliers de simulation, de forums, de révisions du code de la route ou encore d'animations ludiques, l'essentiel est de créer un moment d'échange et de réflexion, interactif et engageant pour l'ensemble des collaborateurs.



La préfecture organise pour les agents de l'État :

- des sessions de code, les **12 et 13 mai** : inscription sur **Safire** ;
- des ateliers de sensibilisation devant le **RIA**, le **15 mai** avec une voiture tonneau et des simulateurs de conduite ;
- chaque jour de la semaine, un quiz sécurité routière avec de nombreux lots à gagner.



Quelques outils supplémentaires en faveur de la sécurité routière au travail !

Pour accompagner les entreprises dans la prévention, un nouveau site, www.enroutepourlaprevention.pro, centralise les ressources essentielles, outils pratiques et contacts d'experts pour structurer une politique de sécurité routière au travail efficace.



La **"charte des 7+ engagements pour une route plus sûre"** s'inscrit dans une démarche de prévention du risque routier professionnel, première cause de mortalité au travail. En signant cette charte, **les employeurs publics et privés s'engagent à adopter des pratiques responsables en matière de sécurité routière**, telles que limiter l'usage du téléphone au volant, prescrire la sobriété, imposer le port de la ceinture ou encore intégrer des temps de repos dans les trajets.



Si vous êtes un employeur privé ou public et que vous souhaitez signer la charte des 7+ engagements, rendez-vous sur le lien suivant : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>

N'hésitez pas à contacter le BSR : pref-securite-routiere@alpes-maritimes.gouv.fr



Dans ce nouvel épisode du podcast **#ParlonsSécuritéRoutière**, Patricia Delhomme, directrice de recherche en psychologie, décrypte les mécanismes de l'agressivité au volant et ses conséquences sur la sécurité routière. Disponible sur toutes les plateformes de podcasts !

Conducteurs novices : un stage pour gagner un an sur sa période probatoire



Les conducteurs titulaires d'un premier permis de conduire peuvent désormais bénéficier d'une **réduction de leur période probatoire en suivant un stage post-permis entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis**. Ce stage, d'une journée, permet de renforcer la prise de conscience des risques et d'éviter la confiance excessive, souvent liée à une plus grande assurance au volant. Près d'un quart des accidents concernent des conducteurs novices.

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans (contre 3 ans habituellement), et à 1 an et demi pour ceux ayant suivi la conduite accompagnée, à condition de ne pas avoir commis d'infraction entraînant une perte de points.

411 suspensions de permis dans les Alpes-Maritimes en mars 2025



2 rétentions à la suite d'une utilisation du téléphone



15 rétentions suivies de la mise en place d'un éthylotest anti-démarrage



4 rétentions pour refus d'obtempérer et **5** pour refus de se soumettre



67 rétentions pour alcoolémie au volant



127 rétentions à la suite d'une vitesse excessive



191 rétentions pour consommation de stupéfiants

Le nombre de suspensions de permis prononcé sur le département évolue de près de **13%** entre février 2025 et mars 2025, avec un nombre toujours très élevé de suspensions pour **conduite sous l'emprise de stupéfiants**. Les contrôles des forces de l'ordre se maintiennent sur le département.



“Sécurisez vos trajets printaniers sur la route, quelle que soit votre monture”

Avec le retour des beaux jours, nombreux sont ceux qui choisissent le vélo, le cyclomoteur ou la moto pour leurs trajets quotidiens ou leurs balades printanières. Pour garantir votre sécurité et celle des autres usagers de la route, voici quelques conseils à suivre.



- **Vérifier votre véhicule :**

Avant de prendre la route, assurez-vous du bon état de votre vélo, cyclomoteur ou moto. Vérifiez notamment les freins la pression des pneus et l'éclairage avant et arrière.

- **Cyclistes :**

Soyez particulièrement vigilant dans les angles morts, surtout en ville. Évitez de vous arrêter à côté des rétroviseurs des voitures ou des véhicules lourds comme les bus et camions. **Ne doublez jamais un véhicule par la droite, car le conducteur ne vous voit pas.**

- **Conducteurs de motos et cyclomoteurs :**



N'oubliez pas de remplacer votre équipement après un choc important, même s'il semble intact. La sécurité de votre matériel est essentielle.

Vérifiez aussi l'état de vos pneus : des pneus usés ont une surface d'adhérence beaucoup plus restreinte que celle d'une voiture, ce qui augmente le risque de perte d'adhérence.

Depuis le 15 avril 2024, **le contrôle technique est désormais obligatoire**, pour vérifier que votre véhicule est conforme aux normes de sécurité.

Pensez également à porter un **casque homologué, des vêtements couvrants et des équipements rétro-réfléchissants** pour être visible en toutes circonstances. Optez pour des couleurs vives de jour comme de nuit.

- **Attention à l'état de la chaussée :**

L'hiver peut abîmer la route, laissant des nids de poule. Adaptez votre vitesse et soyez vigilant pour éviter les chutes.

- **Pour les automobilistes :**



Soyez attentifs aux deux-roues, en particulier lors des manœuvres ou changements de directions. Vérifier vos rétroviseurs et tournez la tête pour vous assurer qu'aucun cycliste ou motard n'est dans votre angle mort. N'oubliez pas d'utiliser vos clignotants à chaque changement de trajectoire.

A retenir :

Les deux-roues ressortent du garage avec les beaux jours. **Partagez la route !**

Automobilistes :

- souvenez-vous qu'une moto n'est jamais loin : **ne vous laissez pas surprendre!**
- n'hésitez pas à jeter des petits coups d'œil dans les rétroviseurs ;
- vérifiez les angles-morts.

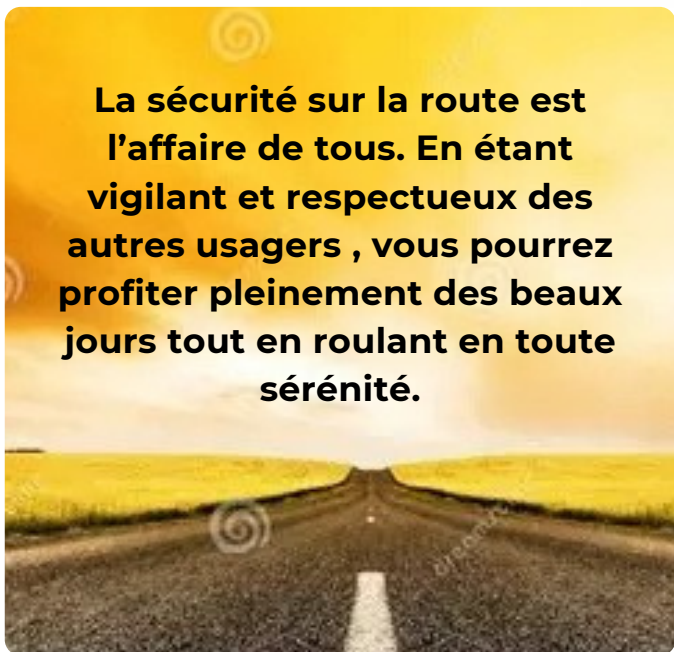
Motards :

- Allumez toujours le feu avant ;
- Portez des couleurs vives et privilégiez les éléments rétro-réfléchissants ;
- cherchez le regard de l'automobiliste.

Pour tous : bannissez le téléphone, modérez, la vitesse et pensez au clignotant.



La sécurité sur la route est l'affaire de tous. En étant vigilant et respectueux des autres usagers, vous pourrez profiter pleinement des beaux jours tout en roulant en toute sérénité.





Le bilan provisoire de l'**accidentalité** dans les Alpes-Maritimes durant le mois

de mars 2025

**3 personnes ont
perdu la vie**



56

accidents



71

blessés



24

hospitalisés



3

tués



1

passager



1



1



0



0



Les **Métiers** de la Sécurité Routière

Joseph IAROPOLI - Vice-président d'une association de sensibilisation à la sécurité routière et Intervenant Départemental de la Sécurité Routière (IDSR).



• Quelques mots pour vous présenter

Joseph IAROPOLI, j'ai 47 ans, et je suis adjoint chef de carrière à la Société d'Exploitation de Carrières (SEC) sur la commune de Gourdon. Je suis également **vice-président de l'association V Performance**, créée avec ma fille Maëva et mon épouse Agnès, à la suite d'un drame qui a bouleversé notre vie. Notre fils Vincenzo a perdu la vie dans un accident de moto causé par un conducteur imprudent, qui ne lui a laissé aucune chance alors qu'il circulait dans sa voie.

Vincenzo avait imaginé les premiers contours de V Performance, avec l'idée de créer une école de pilotage pour apprendre aux enfants à conduire une moto en toute sécurité, sur circuit. Nous avons choisi de transformer cette vision en un projet porteur de sens, en nous consacrant à la prévention routière et à l'accompagnement des familles touchées par des drames similaires.

• Quelle est la mission de l'association V-Performance ?

Chez V-Performance, nous avons trois axes principaux : **Accompagner les familles endeuillées** par un accident de la route, car nous savons combien ce soutien est essentiel pour surmonter l'épreuve. **Sensibiliser aux risques routiers** en intervenant en milieu scolaire et en entreprise, avec des actions adaptées à chaque public. **Former les motards** à une conduite plus sûre, avec des stages inspirés de ceux proposés par la Préfecture des Alpes-Maritimes avec les sessions « Courbes et Trajectoires »



Joseph IAROPOLI

• Que vous apporte cette mission ?

vperformance06@gmail.com

Voir les jeunes, notamment en 50cc, s'intéresser à nos stages et prendre conscience des enjeux de la sécurité routière est pour moi une immense satisfaction. Cependant, il reste beaucoup à faire : la formation actuelle de 7 heures pour les conducteurs de scooters est largement insuffisante. Je milite pour qu'une formation complète, équivalente à celle d'un permis moto ou voiture, devienne une obligation pour tous les usagers de la route.

En plus de ce projet, j'ai rejoint l'équipe des IDSR en 2023. L'ensemble de ces missions est pour moi bien plus qu'un engagement : c'est une cause qui me tient profondément à cœur. **Chaque action menée, chaque motard sensibilisé, chaque jeune qui choisit la prudence grâce à nos initiatives est une petite victoire dans un combat plus grand.**

Ce travail me pousse à avancer malgré la douleur, à transformer la colère en une énergie constructive. Il m'apporte la conviction que, même dans l'adversité, il est possible de faire une différence. Je me bats pour que la mémoire de Vincenzo reste vivante à travers une cause juste : protéger la vie des autres.



I
N
T
E
R
V
I
E
W



RETOUR SUR NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION DU MOIS DE MARS



Formation par la police municipale d'Antibes auprès de nos IDSR au déploiement de la Piste Williams. Cette piste est un atelier permettant aux enfants dans les écoles d'apprendre à circuler à vélo, et de faire un premier pas dans la sécurité routière. Nos IDSR sont prêts à tout leur apprendre ! - **Préfecture des Alpes-Maritimes, à Nice, le 3 mars 2025.**



Contrôles routiers pédagogiques, en présence des forces de police nationale et municipale, les IDSR ont sensibilisé les contrevenants en alternative à leur sanction. Plus de 70 personnes ont été interpellées et sont passées sur notre stand. Nous avons également réservé un espace pour les enfants ! - **Roquebrune-Cap-Martin, le 12 mars 2025**



Courbes et Trajectoires, en collaboration avec les gendarmes de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) et la Préfecture des Alpes-Maritimes, l'association 2RM06 a animé la première session "Courbes et Trajectoires" de l'année 2025 ! Ces journées visent à rappeler les trajectoires de sécurité et les bonnes pratiques à moto. Retrouver les prochaines sessions sur le site de la pref - **Nice, le 29 mars 2025**



Sensibilisation au risque routier professionnel chez FAYAT Bâtiment, avec l'association G addiction. L'entreprise s'est également engagé en signant la Charte des 7+ engagements sécurité routière et en sensibilisant leurs salariés à la sécurité routière ! - **Nice, le 25 mars 2025**



MERCI ! aux intervenants départementaux de la sécurité routière, bénévoles, et les associations partenaires pour l'animation de ces actions



Directeur de publication - Hugues MOUTOUH
Conception et réalisation - Directeur de cabinet, Direction des Sécurités.
Rédaction : Bureau de la Sécurité Routière, Nadia HULIN et son équipe



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE